

POINT FORT

«Les accords de libre-échange ne remplacent pas l'Organisation mondiale du commerce»

MULTILATÉRALISME. L'ex-ambassadeur suisse auprès de l'OMC Didier Chambovey plaide pour une réforme de l'organisation tout en soulignant l'importance d'autres clubs commerciaux.

Jonas Follonier

«Le système commercial fondé sur des règles risque de dérailler», a alerté mercredi à Genève le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies Antonio Guterres lors de la 16^e Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Selon Didier Chambovey, représentant suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 2016 à 2023, l'affaiblissement de cette dernière ne signe pourtant pas la fin du multilatéralisme et du libre-échange.

Le lancement d'autres groupes de pays comme celui, en septembre, autour de 14 économies de petite ou moyenne taille dont la Suisse et Singapour, demeure important en parallèle, selon l'ambassadeur devenu expert indépendant en commerce international. Entretien.

«Les accords de libre-échange font pratiquement tous référence aux règles de l'OMC. De surcroît, l'OMC a permis de résoudre 600 différends en 30 ans.»

Didier Chambovey

Ex-ambassadeur de la Suisse auprès de l'OMC



■ Comment se porte l'OMC?
On ne peut pas dire qu'elle se porte bien. Elle a pris passablement de coups, qui ont commencé avant l'arrivée de Donald Trump. Des difficultés sont apparues dès le cycle de Doha en 2001 (*ndlr: un cycle de négociations inachevé qui devait durer trois ans et aboutir à une libéralisation de l'agriculture et un accord sur la propriété intellectuelle*) en raison de la difficulté à trouver un consensus au sein de l'organisation. Les intérêts de ses 166 membres sont en effet très divers. Pour parvenir à un consensus, il faut qu'il y ait un leadership très fort de la part des puissances commerciales, ce qui ne s'est pas produit. Jamais les membres de ce groupe, qui compte des acteurs comme les Etats-Unis, l'Union européenne (UE), la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud ou le Brésil, n'ont réussi à trouver une entente sur les sujets les plus cruciaux.



Keystone

Organisation. Didier Chambovey regrette le fait que les concessions douanières faites aux Etats-Unis par l'Union européenne ne bénéficieront probablement pas à l'ensemble des membres de l'OMC.

■ A quelle condition l'OMC a-t-elle un avenir?

Une condition en particulier me paraît essentielle: qu'une majorité de ses membres continue de se comporter selon ses règles, notamment la clause de la nation la plus favorisée (NPF) stipulant que les conditions les plus avantageuses appliquées par un pays doivent valoir pour tous ses partenaires commerciaux. Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas récemment. Par exemple, les concessions douanières faites aux Etats-Unis par l'Union européenne ne bénéficieront probablement pas à l'ensemble des membres de l'OMC...

■ La Suisse a signé un nombre record d'accords de libre-échange (ALE) cette année, comme nous l'avons documenté. Si elle continue à les multiplier, pourrait-elle se passer de l'OMC?

Le réseau d'ALE de la Suisse lui offre effectivement une couverture presque universelle de ses partenaires commerciaux. Cependant, pour l'heure, nous n'avons pas de traité avec les Etats-Unis ou la Russie pour des raisons évidentes. Ces accords offrent un accès aux marchés et une sécurité supplémentaire, mais ils ne remplacent pas l'OMC. Plus de 70% du commerce

des marchandises sont effectués conformément à la clause NPF de l'OMC (tarif NPF). Et ce, malgré la multiplication des ALE et d'autres mesures commerciales, par exemple les tarifs additionnels imposés par les Etats-Unis. Le tarif NPF est égal à zéro pour un peu moins de 50% du commerce mondial. Dans ces cas, le régime OMC est le plus avantageux, car l'obtention du droit zéro ne nécessite pas de prouver qu'une marchandise bénéficie d'un traitement préférentiel au titre d'un ALE, ce qui peut être compliqué et coûteux.

Notons encore que les ALE font pratiquement tous référence aux règles de l'OMC. De surcroît, l'OMC a tout de même permis de résoudre 600 différends en 30 ans, donc 20 par an en moyenne.

■ A supposer que les ALE de la Suisse lui offrent à terme les mêmes ou de meilleures conditions que le prévoient les règles de l'OMC, en quoi cette dernière serait encore utile?

Il vaut mieux avoir deux couches de protection: l'OMC et les ALE. Ceux-ci sont utiles pour approfondir la libéralisation dans les domaines du commerce des marchandises et des services ou traiter du développement durable – ce

thème fait désormais systématiquement l'objet d'un chapitre lors de la conclusion d'un nouvel accord de libre-échange ou de la mise à jour d'un ancien. Cela étant, même les ALE ont leurs limites. Elles résident principalement dans la multiplication des régimes qui diffèrent d'un accord à l'autre et complique la tâche des exportateurs. Ces derniers doivent aussi respecter les «règles d'origine», en vertu desquelles une partie suffisamment importante de la marchandise doit avoir été fabriquée en Suisse pour bénéficier d'un ALE – ce qui est parfois ardu. Malgré cela, les ALE restent de précieux compléments des règles et engagements multilatéraux.

■ L'économiste allemand Beat Kappeler proposait en juin dans nos colonnes l'idée d'une alliance entre «petits pays libres», incluant par exemple le Japon, la Corée du Sud, Singapour et la Suisse. Qu'en pensez-vous?

Il faut en effet encourager des «centres de gravité» capables de faire émerger des consensus sur de nouvelles formes de coopération avant de les diffuser plus largement. Cela se fait déjà. Un «Future of Investment and Trade Partnership» vient par exemple de se

forme permet d'identifier des points de convergence. Les conclusions qui en découlent sont ensuite injectées dans les discussions à Genève.

■ Quels conseils principaux donneriez-vous aux entreprises suisses face à l'incertitude actuelle, notamment avec les Etats-Unis?

Aux entreprises qui ont les reins assez solides pour supporter la situation actuelle, je conseillerais de ne pas réagir dans la précipitation aux droits de douane américains de 39%. Il n'est en effet pas exclu que l'on parvienne à un accord sur un taux plus bas et j'espère vivement que les discussions en cours aboutissent. Il faut également bien connaître le nouveau régime douanier des Etats-Unis qui est devenu très complexe. C'est notamment le cas des règles d'origine. Les entreprises qui manquent de ressources peuvent faire appel à des courtiers spécialisés ou aux services d'entités comme Switzerland Global Enterprise.

Ensuite, les entreprises seraient bien inspirées de tenir compte des facteurs géopolitiques et géoéconomiques dans leur planification et leur stratégie. Selon les circonstances, il y aurait lieu de recourir à une expertise spécifique.

Enfin, la diversification reste la meilleure défense: multiplier les marchés pour réduire les dépendances, aussi bien au niveau des débouchés que de l'approvisionnement. La pandémie, qui a montré les limites de l'hyperglobalisation, a déjà poussé nombre d'entreprises à abandonner le flux tendu et à constituer davantage de stocks.

■ La crise sanitaire n'a-t-elle pas montré aussi les bienfaits de la mondialisation? La prospérité permise

D'ambassadeur à expert indépendant

Retraité de la diplomatie depuis 2023, Didier Chambovey est aujourd'hui actif comme expert indépendant en commerce international. L'ex-ambassadeur de la Suisse auprès de l'OMC et de l'Association européenne de libre-échange donne ainsi des formations à l'International Institute for Diplomacy (IID), créé l'an dernier à Genève pour renforcer le rayonnement mondial de la cité de Calvin. Les cours de Didier Chambovey, portant sur la diplomatie commerciale notamment dans le contexte des droits de douane, s'adressent aussi bien aux membres de la communauté internationale qu'à des entreprises intéressées. L'économiste écrit également des articles scientifiques sur des thèmes de politique commerciale, publiés notamment par le World Trade Institute de l'Université de Berne ou la plateforme française Telos. **JF**

par les échanges mondiaux est notamment favorable à de bons systèmes de santé...

Tout à fait. Et l'innovation, favorisée par la protection de la propriété intellectuelle procurée par l'OMC, a permis l'élaboration de plusieurs vaccins efficaces en un an, dont deux sur la base d'une technologie révolutionnaire (*ndlr*: l'ARN messager). De manière plus générale, parallèlement à l'essor de la mondialisation, 1,5 milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté ces 30 dernières années.

«La transparence des politiques des membres doit être améliorée, en particulier en ce qui concerne les restrictions à l'exportation.»

Didier Chambovey

■ **Certains économistes évoquent un risque de marché noir lié aux hausses de droits de douane...**

Sans parler de marché noir, il existe toujours des zones grises. Quand certains produits sont taxés et d'autres non, la tentation est grande de les déclarer sous une ligne tarifaire plus favorable. Il y aura toujours une recherche de «niches», de contournements possibles, tant que les incitations économiques existent. Plus le gain est important, plus le risque est payant, y compris celui lié au marché noir.

■ **Où l'OMC pourrait-elle encore jouer un rôle utile pour la Suisse et le reste du monde?**

D'abord en améliorant le fonctionnement des organes administrant les accords. L'OMC doit aussi offrir un cadre institutionnel et administratif pour les accords plurilatéraux conclus par des groupes de membres partageant des objectifs communs, par exemple sur le commerce électronique ou la facilitation de l'investissement. En outre, il faut revoir le traitement plus flexible – aujourd’hui forfaitaire – accordé aux pays en développement pour l'adapter à leurs capacités et besoins respectifs. La transparence des politiques des membres doit être améliorée, en particulier en ce qui concerne les restrictions à l'exportation. Il y aurait encore lieu de préparer le terrain à de nouveaux accords sur des questions qui appellent des solutions globales, par exemple les aides d'Etat, les questions environnementales liées au commerce ou encore l'intelligence artificielle. Enfin, il importe de restaurer le mécanisme de règlement de différends. Dans les circonstances actuelles, il s'agit là d'un programme ambitieux dont la réalisation s'inscrira dans la durée.■